

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 8 Convocation du 26 octobre 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme PETIT Séverine.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; M. PHILIPPONNAT Charles (non-excuse) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée) ; Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. LEPICIER David (excuse).

Secrétaire de séance : Mme DIDON Mylène.

DELIBERATION 2023-52 : DECISION MODIFICATIVE N°4

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2023. Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°4 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	+ 10 000€ au chapitre 012 compte 6411 « Personnel titulaire » + 6 000€ au chapitre 65 compte 657341 « Communes membres du GFP » + 800€ au chapitre 65 compte 6512 « Droits d'utilisation » + 200€ au chapitre 65 compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » + 8 000€ au chapitre 66 compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » + 3 000€ au chapitre 011 compte 6068 « Autres mat. et four. » + 560€ au chapitre 011 compte 6238 « Divers » - 28 560€ au 023 « Virement à la section d'investissement »
Recettes	Néant
INVESTISSEMENT	
Dépenses	- 28 560€ au chapitre 16 compte 1641 « Emprunts »
Recettes	- 28 560€ au 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'au
procéder à la décision modificative n°4 détaillée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023 sur le Maire à

ID : 051-215101114-20231113-202352-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Beguin', followed by a horizontal line.